

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-et-un janvier à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)		X
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)	X	
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20260121-D2026_01-DE
Reçu le 22/01/2026

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2026/01

OBJET : Décision Modificative n°2

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Budget Primitif 2025 et la Décision Modificative n°1 2025,

Considérant le projet de Décision Modificative n°2 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 2025 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article	Montant
6228 (011) : Divers	-6 690,00
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	6 690,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

